

## FICHE DE POSTE

<b>Domiciliation du poste</b>	La Tuilerie 27, rue du lieutenant Petit 18150 La Guerche sur l'Aubois
<b>Famille de métier</b>	Catégorie A de la Fonction Publique Territoriale / Cadre des attachés / Grade : attaché de conservation du patrimoine Management de projet et animation territoriale Poste à responsabilité
<b>Contexte</b>	La création du poste s'inscrit dans le cadre d'un label national « Pays d'art et d'histoire » (PAH) qui vient de faire l'objet d'un premier renouvellement (pour la période 2024 à 2033). Ce partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire repose sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le fonctionnement d'un service en charge de la mise en œuvre de la convention</li> <li>La valorisation du patrimoine et la promotion de la qualité architecturale</li> <li>Le développement d'une politique des publics</li> <li>Le fonctionnement d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) lieu d'accueil du public, d'animation du label, de ressources pour les habitants et les visiteurs.</li> </ul>
<b>Missions</b>	Le poste suppose une démarche pro-active afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une politique des publics (sensibilisation de la population locale, initiation du public jeune par le biais d'ateliers pédagogiques, accueil du public touristique)</li> <li>Etablir la programmation annuelle des animations du PAH et s'impliquer dans sa réalisation (accueil et animations)</li> <li>Participer à la formation des guides conférenciers</li> <li>Mener des actions de communication et de promotion de l'architecture et du patrimoine</li> <li>Animer le CIAP <i>La Tuilerie</i></li> <li>Travailler en partenariat avec les différents acteurs locaux (office de tourisme du Pays, associations, etc.)</li> <li>Gérer le budget annuel pour mettre en œuvre les objectifs de la convention PAH</li> </ul>
<b>Profil du candidat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Généralités <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance des collectivités locales et de leur fonctionnement, des acteurs, des enjeux et des réseaux des politiques du patrimoine et de l'architecture (notamment dans le cadre du réseau VPAH)</li> <li>Expérience en animation et médiation du patrimoine dans l'objectif d'opérationnalité</li> </ul> </li> <li>Savoir-être relationnel <ul style="list-style-type: none"> <li>Capacités d'accueil et d'écoute, pédagogie</li> <li>Savoir animer des réunions, prendre la parole en public</li> <li>Capacité à convaincre, à négocier et rassembler autour d'objectifs communs</li> </ul> </li> <li>Savoir-faire <ul style="list-style-type: none"> <li>Expérience dans le montage, la méthodologie et le suivi de projets</li> <li>Expérience et compétence en animation de réunions, de réseaux de partenaires</li> <li>Savoir travailler en équipe mais également avec une autonomie forte</li> <li>Qualité rédactionnelle, maîtrise des outils informatiques et bureautiques (Pack Office, In Design, Photoshop)</li> </ul> </li> <li>Savoir-être <ul style="list-style-type: none"> <li>Créativité et rigueur</li> <li>Force de proposition et capacité à mobiliser et fédérer les acteurs locaux</li> </ul> </li> </ul>
<b>Formations et diplôme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diplôme national ou reconnu visé par l'Etat</li> <li>Niveau Bac +3 (Bachelor, Licence) à Bac +5 (Master 1, Master 2, DESS, DEA)</li> <li>Formations orientées sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>Histoire, histoire de l'art, architecture</li> <li>Médiation culturelle ou développement culturel</li> </ul> </li> <li>Le permis de conduire (B) est indispensable</li> </ul>
<b>Conditions et temps de travail</b>	L'agent bénéficiera d'un bureau attitré, d'un téléphone et d'un ordinateur avec sa suite de logiciels. Il pourra utiliser une voiture de service pour ses déplacements professionnels. Des suggestions seront possibles pour participer à des réunions ou des rencontres organisées à des horaires atypiques. L'agent aura un temps de travail de 35 heures hebdomadaires (temps complet).
<b>Position de l'agent</b>	L'agent sera : <ul style="list-style-type: none"> <li>placé sous l'autorité du président du syndicat,</li> <li>encadré par le directeur de l'établissement (en tant que supérieur hiérarchique).</li> </ul>
<b>Rémunération et avantages</b>	L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale, et son traitement pourra être complété par le supplément familial de traitement et le régime indemnitaire prévu par le RIFSEEP de l'établissement sous réserve des conclusions annuelles de l'entretien professionnel. L'agent bénéficiera de la participation de l'employeur pour le risque prévoyance et le risque santé. Il pourra être également affilié au Centre National d'Action Sociale et profitera des avantages sociaux de cet organisme.